



## Cafards dans mon appartement

Par **tarekblois**, le **30/08/2016** à **03:02**

**BONJOUR** marque de politesse [smile4]

Voila maintenant 10 jours que j'ai contacté mon proprietaire car il y a beaucoup de cafards dans mon appartement, il me dit qu'il va contacter un professionnel pour desinfecter mais 10 jours apres toujours rien, que puis-je faire pour le forcer à faire venir un professionnel svp ?  
Merci pour vos reponses

Par **Visiteur**, le **30/08/2016** à **07:24**

Hello...

Cela dépend aussi du temps passé par vous mêmes dans les lieux. Si vous venez de louer, les frais seront en totalité à la charge du propriétaire, sinon ils constituent une charge locative. art. 121: " Insectes. Les occupants des logements et autres locaux doivent les maintenir propres et prendre toutes précautions en vue d'éviter le développement des insectes ou vermine (blattes, punaises, moustiques, puces, mouches, etc.)"

A savoir, le propriétaire qui vous loue le bien infesté, peut vous refacturer une partie du montant de l'intervention dans les charges récupérables auprès du locataire.

Par **Lag0**, le **30/08/2016** à **07:47**

Bonjour pragma,  
Vous copiez un article 121, mais article de quoi ?

Concernant le cout de l'opération, les produits sont à la charge du locataire (voir décret 87-713), la main d'oeuvre à la charge du bailleur.

Par **tarekblois**, le **30/08/2016** à **18:48**

Merci pour vos réponses, mais j'ai oublié de préciser que j'habite un logement dans une résidence avec plusieurs propriétaires, quand j'ai appelé mon propriétaire il était au courant de ce problème et m'a dit que cela provenait de certains locataires du 2e étage. De plus, j'ai un cancer de la gorge et de la bouche, je suis donc très fatigué car je ne peux plus manger, ni boire et de ce fait j'ai besoin de me reposer le plus possible, mais c'est impossible pour moi car je vis dans la crainte de ces cafards et punaises de lit, j'ai d'ailleurs le corps recouvert de boutons, donc que puis-je faire, y a-t-il un moyen de forcer les propriétaires de ma résidence à faire intervenir un professionnel et puis-je me retourner contre eux pour le désagrément physique et psychologique ?